



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Compte-rendu d'audience avec la Directrice du 14/09/2022

FO DGFIP 22 a rencontré la nouvelle Directrice, Madame DESBOIS, mercredi 14 septembre 2022.

Après une rapide présentation de sa carrière (Indre depuis 4 ans où elle a occupé son premier poste de Directrice, et auparavant la Région Centre et la Région Parisienne), la Directrice nous a invités à formuler nos demandes et à évoquer les sujets que l'on souhaitait aborder.

F.O-DGFIP a tout d'abord abordé le sujet des antennes, au SDIF (qui doit être mis en place au 1^{er} janvier 2023), mais surtout à la trésorerie hospitalière qui doit être départementalisée au 1^{er} septembre 2023.

Concernant le SDIF, la décision de maintenir des antennes pérennes a été prise par son prédécesseur. Ce schéma d'organisation ne sera donc pas modifié. Il sera présenté au prochain CTL (prévu le 29 septembre).

Concernant la Trésorerie Hospitalière, **un groupe de travail va être mis en place par la Direction** avec l'ensemble des acteurs (agents de tous les sites concernés). Les différentes options possibles (antennes ou non) y seront débattues. La décision sera prise et présentée lors d'un CTL qui doit avoir lieu en fin d'année.

Concernant l'implantation de cette trésorerie hospitalière départementale, décision a été prise qu'elle sera située place du 74^e RIT à Saint-Brieuc. Cet emplacement fait débat dans la mesure où les locaux qui seront dévolus au service seront assez étroits, notamment si la solution « sans antenne » était retenue. Face à notre interrogation sur l'absence de recherche de locaux alternatifs (parc locatif privé), la Directrice a répondu que c'est la Centrale qui décide de la gestion des locaux. Des espaces étant vacants dans des locaux domaniaux de la DDFiP, leur utilisation doit être préférée à la recherche d'autres locaux qui seraient pris en location.

F.O-DGFIP a ensuite souhaité savoir si d'autres restructurations étaient en projet. La Directrice a répondu qu'elle entend appliquer le programme de restructurations déjà prévu dans le cadre du NRP mis en place depuis 3 ans. Elle a ajouté qu'en 2023, elle entend travailler sur l'accueil. En effet dans les Côtes d'Armor, nous allons atteindre 32 Etablissements France Services labellisés. Il y a une volonté de **mieux organiser nos accueils**, d'une meilleure coordination avec l'accueil téléphonique et l'accueil sur rendez-vous. En ce qui concerne le NRP, il est prévu jusqu'en 2026. **Aucune autre restructuration n'est prévue**, mais si une demande politique lui est faite, elle s'exécutera ; il n'y en a pas pour l'instant.

Par ailleurs **F.O-DGFIP** a évoqué les suppressions d'emplois subies depuis de nombreuses années, conduisant à une insuffisance d'effectifs dans tous les services, à l'impossibilité d'effectuer toutes les missions, avec le constat que de nombreux collègues se retrouvent en souffrance au travail.

Sur ce point, La Directrice a répondu que, bien entendu, elle n'arrive pas avec la promesse

d'effectifs supplémentaires. Bien que n'ayant pas connaissance du contenu du Projet de Loi de Finances, elle suppose que celui-ci contiendra à nouveau un volet suppression d'emplois à la DGFIP. Sa marge de manœuvre se situe dans l'emploi de contractuels pour pourvoir quelques postes vacants.

La Directrice a ajouté qu'elle va aller à la rencontre des agents de tous les services et demande qu'ils n'hésitent pas à s'exprimer. Elle indique vouloir agir pour qu'ils ne se sentent pas mal. Elle ne peut agir sur les effectifs mais peut choisir les priorités dans l'exécution des missions, voir comment on travaille, voir si des outils permettant d'alléger les tâches peuvent être mis en œuvre.

Sur le sujet de l'insuffisance des effectifs, et même de l'insuffisance de cadres, **F.O-DGFIP** a notamment attiré l'attention de la Directrice sur la situation des brigades de vérification (**une brigade n'a plus de chef depuis le 1^{er} septembre**). **F.O-DGFIP** a notamment voulu savoir si un appel à candidature a été fait ou s'il est envisagé de le faire. La Direction est consciente que la situation actuelle doit être provisoire et va interroger la Centrale sur la possibilité de faire un appel à candidature (fiche de poste hors mouvement). Sinon, il faudra attendre le prochain mouvement d'inspecteurs principaux. Cela étant, elle a précisé qu'il y a moins de lauréats au concours d'IP que de postes à pourvoir !

Il en va de même pour le SGC de Guingamp dont le poste ne sera pourvu au mieux qu'au prochain mouvement de postes de comptables.

Sur le sujet des effectifs, la directrice a ajouté que la DG réfléchirait actuellement à une réforme de la scolarité à l'ENFIP afin d'accueillir plus d'agents en formation.

F.O-DGFIP a également évoqué le CHS-CT, aucune réunion n'étant à ce jour prévue au calendrier. Il nous a été répondu qu'une réunion devrait se tenir début octobre, réunion au cours de laquelle le sujet du radon dans les locaux de Lamballe sera évoqué, ainsi que le budget.

L'entretien s'est terminé sur un échange au sujet du mail adressé ce lundi 12 septembre aux chefs de service dans le cadre des travaux actuels sur la nationale 12. Les préconisations sur le télétravail 3 jours maximum par semaine et l'invitation à travailler en horaires décalés mais aux horaires habituels (entre 7h30 et 19h) a laissé certains agents perplexes. La Directrice a répondu qu'il n'est pas possible de déroger aux règles nationales dans cette situation, mais elle a entendu rappeler aux chefs de service les règles de bienveillance. .

F.O-DGFIP rappelle ses revendications :

- **Le retrait pur et simple du nouveau Réseau de Proximité**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites**
- **le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels**

F.O-DGFIP avec la FGF FO (Fédération Générale des Fonctionnaires) exige :

- **le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000**
- **un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % du SMIC pour la catégorie B et 160 % du SMIC pour la catégorie A**
- **une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille**
- **intégration de la moyenne des primes dans le traitement**
- **le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et, à ce titre, le maintien des statuts particuliers**
- **le maintien du Code des Pensions Civiles et Militaires**
- **une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation**

Enfin **FO-DGFIP** avec la Confédération **FO** s'opposera à la réforme Macron sur les retraites, à savoir l'allongement de la durée de cotisation et/ou le report de l'âge de la retraite.